



## DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL

### D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

Séance du 18 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mars à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Monsieur VERNHES Gilbert

PRESENTS : - MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO -MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM MAZARS- MM RAMUSCELLO

EXCUSES : MM BARDOU- MME VIDAL

PROCURATION : MME VIDAL a donné procuration à MME ALBERT

*N° D2026 /2*

**Objet : Suppression d'emplois à temps non complet du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (agent de service hôtelier de jour)**

Monsieur le Vice-Président rappelle la délibération n°2025/56 en date du 10 décembre 2025 portant création de 4 postes d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (augmentation du temps de travail des agents à temps non complet) pour améliorer les conditions de travail, les transmissions entre équipes et ainsi offrir un meilleur accompagnement des résidents.

Il précise que deux agents ont quitté la collectivité au 31 décembre 2025, ce qui a permis de conserver l'ensemble des agents sur les postes à temps non complet et de leur proposer un poste à temps complet.

Considérant la vacance de 6 postes d'adjoint technique à temps non complet qu'il n'y a pas lieu de conserver,

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique,

Le Vice-Président propose à l'assemblée :

- de supprimer deux postes d'adjoint technique créé initialement à temps non complet pour une durée de 21 heures par semaine,
- de supprimer quatre postes d'adjoint technique créé initialement à temps non complet pour une durée de 24,5 heures par semaine,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial rendu le 5 mars 2026,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Vice-Président
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**Le Vice - Président,  
Gilbert VERNHES**



**La secrétaire de séance,  
Martine ZUMERLE**

